

# VILLE DE SAINT-HONORE

À toutes les personnes habiles à voter susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement décrit ci-bas :

## CONSULTATION PUBLIQUE 22 MAI 2018

Au cours d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le conseil à 19h30 dans la salle de réunion située au 3611, boul. Martel, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE:**

- Que lors d'une assemblée tenue le 7 mai 2018, le conseil de ville a adopté par résolution, un projet de règlement #760 intitulé:

***Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de construction 709  
pour régir les parements extérieurs des bâtiments publics,  
commerciaux et industriels***

### DESCRIPTION

- Modifier l'article 3.4.2.1 afin d'autoriser les panneaux d'aluminium architectural aux parements extérieurs déjà permis pour les bâtiments publics, commerciaux et industriels

### LOCALISATION

- Territoire de Saint-Honoré
- Que ce projet peut être consulté au bureau de la ville.

**DONNÉ à Saint-Honoré ce quatorzième jour de mai deux mille dix-huit.**

  
Stéphane Leclerc, CPA, CMA  
Secrétaire-trésorier et directeur général

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier et directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à l'édifice municipal et sur le site Internet le 14 mai 2018, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14<sup>ième</sup> jour de mai 2018.

